

2017

**Novembre**

Editeur responsable : Yannic Pieltain

Publication du SeDEF  
Namur - Luxembourg  
Rue de l'Evêché, 5  
5000 Namur



**ÉCLAIRAGES**



## Sommaire

Édito.....	3
Un métier, un pacte, des valeurs!.....	5
Accord de collaboration Ontario – Diocèse Namur-Luxembourg.....	8
Nouveaux indices socio-économiques pour nos écoles.....	11
Vous avez dit « pédagogie active »?.....	12
Travail collaboratif, au SeDEF aussi!.....	15
Oxylière .....	16
Un nouveau service de pastorale – infos en entité? .....	18
Quinzaine de l’Eveil – Bilan Namur-Luxembourg.....	19
Houffalize 2018 – Résidentielle des directions .....	20
Projets 10% des 10% - Zone de Namur (Planification).....	21
Projets 10% des 10% - Enseignement spécialisé .....	23

ÉCLAIRAGES



## LE PLAN DE PILOTAGE POUR TOUS!

Le processus d'accompagnement des écoles au futur Plan de pilotage a débuté officiellement ce premier septembre 2017 dans le cadre de la mise en œuvre des premiers éléments du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Conformément aux directives ministérielles, un tiers de nos écoles a dû être identifié pour entamer cette réflexion.

La priorité du réseau fut de coordonner l'entrée des écoles sur base des structures «entités», ceci afin d'être efficient et développer une dynamique collaborative. La planification des tiers restants se réfléchira de la même manière en collaboration avec le Collège diocésain des directions (COLUNA) et en concertation avec le niveau secondaire.

### Mais concrètement, nous sommes déjà TOUS concernés!

En effet, l'entrée de toutes nos écoles dans le Plan de pilotage s'effectuera durant les trois prochaines années par deux axes possibles :

#### L'entrée par l'axe prioritaire du processus...

Depuis plusieurs mois, l'ensemble des services a pu collaborer efficacement au niveau de la Fédération pour élaborer un processus d'accompagnement pointu et professionnel.

Tous les services sont sollicités et les réunions d'information aux P.O. et aux directions ont débuté au sein des entités de Bastogne, Beauraing et Namur.

Ce processus d'accompagnement reposera sur des rencontres planifiées, prises en charge par les Conseillers pédagogiques qui alterneront réunions en entité et temps de formations.

L'objectif est bien d'outiller les directions du premier tiers afin que, dès la rentrée scolaire 2018-2019, chacune, avec son équipe éducative, puisse concevoir concrètement son plan de pilotage.

A partir de janvier 2019, chaque plan de pilotage sera rédigé afin d'être négocié avec le Délégué au Contrat d'Objectifs entre janvier et juin 2019.

#### L'entrée par l'axe prioritaire des compétences...

Si les décisions politiques prévoyaient clairement une entrée dans le processus en trois vagues, toutes les écoles du deuxième et du troisième tiers se verront également proposer d'entamer la route cette année vers leur propre plan de pilotage.

En effet, il est indéniable que la réussite de la mise en œuvre du Plan de pilotage repose sur bien d'autres aspects que la seule maîtrise d'un processus.

D'autres compétences doivent être travaillées pour assurer des conditions optimales de mise en œuvre.

Un leadership pédagogique efficace, un leadership partagé, un travail collaboratif au sein de l'équipe éducative, l'analyse de résultats, la place du numérique dans le monitoring sont autant d'éléments qui seront sans nul doute de nature à en favoriser la réussite.

- **Professor continue à s'implanter dans les écoles suivant un processus pluri-annuel**



La mise en œuvre débutera en septembre 2019, Ponctuellement, des temps d'auto-évaluation et d'évaluation seront prévus.

La résidentielle 2018 mise en place par la FoCEF qui se déroulera les 31 janvier, 1 et 2 février 2018 sera un rendez-vous incontournable pour les directions. Avec l'équipe des Conseillers pédagogiques, elles consacreront les trois journées à la maîtrise de ce processus.

avec cette année encore, 7 écoles concernées.

- Des collectifs ont été proposés par les CP aux entités pour travailler la dynamique collaborative.
- La résidentielle 2018 et les suivantes mises en place par la FoCEF proposeront, à côté de l'accompagnement au processus, des modules de formations qui permettront à chaque direction d'améliorer certaines compétences indispensables en lien avec la construction du Plan de pilotage

**Vous l'aurez compris.** L'objectif final est bien que chaque direction, **par des chemins différents**, puisse durant les trois prochaines années, **acquérir la maîtrise d'outils propres au Plan** de pilotage et améliorer certaines **compétences indispensables** et qui lui permettront de piloter avec un professionnalisme renforcé son établissement sur base d'indicateurs objectifs.

L'implication dans la réussite du Plan de pilotage nécessitera sans conteste une **implication des directions** et donc, **une participation collégiale aux trois prochains rendez-vous à Houffalize.**

#### Dans cet objectif :

- Une priorité sera réservée par la FoCEF pour assurer le remplacement des directions avec classe
- Le diocèse soutiendra financièrement tout P.O. qui ne pourrait, faute de moyens, honorer la participation de sa direction

Nous en sommes convaincus : notre enseignement peut vivre un tournant exaltant dont l'implication du directeur est une des clés.

Nous espérons vivement que chacun, chacune, puisse collaborer à la réussite de ce beau défi.

*Yannic Pieltain  
Directeur diocésain*



Dès ce premier septembre, toutes nos écoles, à un rythme différent, seront bientôt impliquées dans la réflexion autour de leur futur plan de pilotage.

Davantage qu'un simple prescrit législatif, le plan de pilotage constitue pour chaque établissement, pour chaque P.O., pour chaque direction, pour chaque enseignant... et pour chaque enfant, une opportunité de redonner du sens à son action.

Lors de l'université d'été de ce mois d'août 2017, Alain Eraly nous a proposé d'ancrer ce futur processus dans une réflexion sur les valeurs qui seront l'assise même de notre Plan de pilotage.

### Des valeurs en guise de ciment

Le Pacte pour un enseignement d'excellence a été élaboré dans la concertation d'acteurs divers, sous la présidence de la ministre de l'Éducation. Cette diversité dans la consultation et la construction est gage d'un souci affirmé de pertinence et de légitimité. Parmi ces acteurs, citons notamment les présidents des fédérations de PO, les responsables syndicaux, les représentants de parents, certaines personnalités du monde académique, scientifique et culturel, les recteurs des universités francophones ou leurs délégués, des représentants des Hautes Ecoles...

Le sociologue Alain Eraly, qui a présidé le groupe de travail relatif à la gouvernance des écoles, s'étonnait, avec d'autres, de l'adhésion si rapide d'acteurs venant de milieux si différents: «Comment, en à peine quelques mois, ces personnes ont-elles réussi à trouver un consensus?» Il y a en effet lieu de s'étonner...

Selon lui, la réponse est à trouver du côté des valeurs sous-jacentes à ce Pacte. Des valeurs qui sont propres à notre modernité démocratique et qui ont permis à toutes les parties de s'accorder, de se rejoindre. Ces valeurs, Alain Eraly, dont nous reprenons certains propos

ci-après, s'est employé à en dresser une liste et à les expliciter lors de la dernière université d'été du SeGEC à LLN. Précisons que ces valeurs forment un tout, un ensemble indissociable dans notre société. Elles sont reconnues par le plus grand nombre et, à ce titre, dépassent le cadre des préférences personnelles ou groupales. Cette caractéristique d'universalité est, d'après Alain Eraly, inhérente aux valeurs:

### - La transparence, le contrôle démocratique:

«Dans une démocratie, chaque entité qui est en charge de produire des biens publics doit accepter de rendre des comptes sur la manière dont elle utilise les ressources qui lui sont allouées pour délivrer ces biens publics». Et de poursuivre en insistant sur le fait «qu'il ne s'agit pas d'un principe de management, mais d'un principe de fonctionnement de la démocratie». Lorsque l'on parle d'efficacité, c'est notamment à cette utilisation responsable des ressources que l'on fait référence.

### - La responsabilité:

Chaque établissement s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en regard de l'état des lieux qui aura été réalisé. En effet, comme le souligne Alain Eraly, «qui dit contrat dit responsabilité». Mais il n'y a de responsabilité que si l'on reconnaît une autonomie des parties. On parle bien ici d'autonomie et non d'indépendance. La nuance est de taille: l'autonomie ne dispense pas de rendre des comptes. C'est là l'un des corollaires de la responsabilité qu'il faut se garder de reléguer aux oubliettes. Enfin, pour assurer à cette responsabilité sa pleine expression, il y a lieu de clarifier au maximum les attentes envers les établissements.

Ce n'est que dans ce cadre que peut prendre tout son sens l'assumption de ses actes, de ses pratiques, au travers notamment de l'évaluation.



### - La reconnaissance :

«Il s'agit que les établissements – et à travers les établissements, les enseignants eux-mêmes – soient reconnus pour leurs efforts, pour leurs résultats mais aussi pour leurs difficultés.» Le dispositif mis en œuvre grâce au Pacte, et plus précisément au plan de pilotage favorise pleinement cette reconnaissance. Et au-delà de cette reconnaissance, c'est la légitimité même des enseignants qui sera amenée à être revalorisée.

### - La réflexivité :

«Le fait, individuellement et collectivement, d'assumer le regard d'autrui pour réfléchir à ce que nous sommes pour essayer de dépasser les problèmes que nous avons, dans la perspective d'une amélioration, d'un processus d'apprentissage.» La dynamique du regard extérieur est une dimension essentielle qui se vit entre autres dans une perspective de travail collaboratif.

### Vers davantage de collaboration des individualités :

Le plan de pilotage ne vient pas d'en haut, il vient des établissements eux-mêmes.»

C'est dans cette dernière idée qu'il faut trouver l'un des enjeux majeurs de ce Pacte pour un enseignement d'excellence : il s'agit bien de mettre ces valeurs au service d'une dynamique collective, voire collaborative. C'est en cela que le plan de pilotage – qui sera implémenté dans les écoles endéans les 3 prochaines années – se montrera un outil structurel précieux.

Gardons cependant à l'esprit qu'il y a lieu d'articuler le collectif et l'individuel et non de les opposer. Si des résultats collectifs sont possibles, ce n'est que grâce à une implication personnelle. Si un projet collectif peut voir le jour, c'est à la condition que chacun s'approprie personnellement les règles et valeurs

à son service : l'autonomie doit se vivre dans une perspective de partage. Enfin, si la réflexivité collective se veut un levier déterminant dans la construction de notre enseignement, la réflexivité individuelle a tout autant sa place et son importance ne doit en aucun cas être minimisée. L'école est faite d'individus qui sont appelés à collaborer tout en continuant d'apporter la richesse de leur personnalité.

### «Il n'y a pas de magie avec le Pacte»

Ce Pacte apporte un nouveau contexte et un ensemble d'incitations à l'évolution des métiers. Il ne faut cependant pas le réduire à

«Le véritable enjeu n'est pas simplement de développer ces valeurs parmi les enseignants, il est de mettre ces valeurs au service d'une dynamique collective.»

un cadre réglementaire, mais bien comprendre les valeurs qui le sous-tendent. Pour citer une dernière fois Eraly : «C'est la mise en œuvre de ces valeurs au quotidien, dans les relations entre enseignants et avec le directeur, c'est si et seulement si ces valeurs deviennent vivantes au quotidien pour les acteurs qu'on peut attendre un succès, un véritable succès.»

Le Pacte est de nature à restaurer la reconnaissance et la légitimité dont manquent les enseignants de par la logique de redevabilité et d'efficacité qui lui sont inhérentes. Pour aider en cela, il sera nécessaire de renforcer la dynamique collaborative autour du plan de pilotage et de permettre aux individualités de renforcer la collectivité.



## Pour aller plus loin... Quelques liens pour revivre les interventions d'Alain Eraly à l'université d'été du SeGEC à LLN (2017):

Rencontre avec Alain Eraly:

<http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?id=2341>

Le plan de pilotage présenté par Alain Eraly:

[https://www.youtube.com/watch?v=4\\_5zIoW1d70&t=1s](https://www.youtube.com/watch?v=4_5zIoW1d70&t=1s)

Le véritable enjeu du Pacte (par A. Eraly):

[https://www.youtube.com/watch?v=\\_HAU8O1Bd5A](https://www.youtube.com/watch?v=_HAU8O1Bd5A)

*Pour le Conseil pédagogique, Denis Gérard*



## Accord de collaboration Diocèse Namur-Luxembourg – CCCEC Ontario

Il y a plus d'un an maintenant, le diocèse Namur-Luxembourg signait un accord de collaboration avec le Conseil scolaire des écoles catholiques du Centre-Est (CECCE) en Ontario. Le SeGEC prenait alors l'initiative d'élargir cet accord aux 4 diocèses le 21 février, principalement au niveau du secondaire.

- **Pour mémoire**, en avril 2016, une délégation du secondaire (Namur-Luxembourg) était reçue par le Conseil Scolaire des écoles catholiques du Centre-Est avec la perspective d'une future collaboration. Au retour, après la rencontre à Namur des équipes diocésaines et de MF Ricard, surintendante, l'accord était conclu en y intégrant le niveau fondamental. Ce dernier repose sur une durée initiale de trois ans. Dans la foulée de cet accord, trois intervenants canadiens (MF Paquette, Sylvie Rochon et Lucile Plante) sont intervenus dans nos séminaires résidentiels des directions (fondamental et secondaire), pour témoigner du vécu des Communautés d'apprentissage professionnelles.

### PARTICIPATION A UN SEJOUR DU 8 AU 12 MAI 2017

En mai dernier, dans le cadre de cet accord, le CCCEC a invité une délégation belge du Fondamental à se rendre au Canada. Un staff s'est alors constitué sous la coordination du directeur diocésain. Trois directions des écoles ordinaires et spécialisées (Thierry Bernard, Catherine Renard, Mariane Postal), une conseillère pédagogique (Myriam Vanoverschelde), un représentant de la Fédération (Frédéric Coché) ainsi que le directeur pédagogique de Henallux (Philippe Alonso) ont alors réfléchi à la préparation de ce séjour.

Au programme, une participation à un séminaire de directions du Fondamental (2 jours), des visites de fonctionnements pédagogiques en écoles ainsi que de larges temps de présentation.

***Tous nos objectifs ont été réfléchis pour s'inscrire pleinement dans le cadre du Plan d'action diocésain 2016-2018, en cohérence avec les priorités définies par la FedEFoC***

### Cinq objectifs ont guidé notre séjour :

- **TRAVAIL COLLABORATIF : PROF'ESSOR et COMMUNAUTES D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNELLES**

La première intention s'inscrivait pleinement dans une des priorités Fédé qui vise, par le programme **Prof'essor**, à développer le travail collaboratif dans l'ensemble de ses écoles. Le Canada bénéficie en effet de 15 années d'expérience dans les C.A.P. (Communautés d'apprentissage professionnelles)

**En quoi le fonctionnement des « Communautés d'apprentissage professionnelles » peut-il enrichir notre propre perception du travail collaboratif ?**

- ❖ *En quoi les Communautés d'apprentissage professionnelles ont-elles constitué un changement de culture de la fonction d'enseignant et du fonctionnement d'une équipe.*
- ❖ *Quelles sont les similitudes, les différences avec les objectifs du programme Prof'Essor?*
- ❖ *En quoi l'expérience canadienne dans les C.A.P. peut-elle être source d'enrichissement, de ressources ou, au contraire, en quoi peut-elle éveiller des vigilances, des attentions dans le cadre de l'implantation du travail collaboratif?*

- **PLAN DE PILOTAGE et PLAN D'AMELIORATION DE L'ECOLE**

A l'horizon 2018, chaque école est tenue de définir les contours de son futur **PLAN DE PILOTAGE**. Ce document constituera le socle officiel de l'amélioration des performances d'un établissement. Au Canada, cet outil se décline déjà depuis quinze années dans un document intitulé **PLAN D'AMELIORATION DE L'ECOLE**.

**L'appropriation de ce plan d'amélioration de l'école peut-elle nous guider dans la mise en œuvre de notre propre plan de pilotage ?**

- ❖ *En quoi consiste ce PLAN d'AMELIORATION DE L'ECOLE ?*
- ❖ *Similitudes et divergences avec notre futur Plan de pilotage (objectifs, contenus, responsabilités,...)?*

**Service Diocésain de l'Enseignement Fondamental**

Rue de l'Evêché, 5 - 5000 Namur - Tél: 081/25 03 60 - Fax: 081/25 03 69



## Accord de collaboration Ontario – Diocèse Namur-Luxembourg



- ❖ *Comment ce plan est-il construit ? Par qui ? Comment est-il vécu par les directions, par les équipes ?*
- ❖ *Quelles stratégies ont été mises en place pour le construire, le mettre en œuvre ?*
- ❖ *A-t-il déjà permis d'améliorer les performances de l'école ? Si oui, comment l'objectiver ?*
- ❖ *En quoi fut-il (ou pas) un levier de changement ?*

### • INTEGRATION – ENSEIGNEMENT INCLUSIF – AMENAGEMENTS RAISONNABLES

Aujourd'hui, nos écoles sont encouragées à initier des projets **d'enseignement inclusif, d'intégration, de mettre en place des aménagements raisonnables.**

**Comment l'école fondamentale vit-elle au quotidien l'intégration des élèves à besoins spécifiques ? Quelles seraient les bonnes pratiques transposables ?**

- ❖ *Comment se vit au quotidien l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire ?*
- ❖ *Comment sont organisés l'enseignement spécialisé, l'intégration, l'inclusion ?*
- ❖ *Identifie-t-on des « bonnes pratiques » ? Sont-elles transposables ?*
- ❖ *Quelles sont les conditions de mise en œuvre de ces éventuelles « bonnes pratiques » ?*
- ❖ *Des expériences seraient-elles transposables dans nos écoles ? A quelle(s) condition(s) ?*

### • ACCOMPAGNEMENT DES DIRECTIONS

Philippe Alonso, directeur pédagogique à Henallux était présent pour rencontrer l'un de ses homologues. Avec Frédéric Coché, directeur à la FoCEF, ils comptaient être particulièrement attentifs au volet réservé à la **formation initiale et continuée des enseignants (des directions)**. Nous avons pu également tous porter une attention sur les bonnes pratiques en matière de formation, **d'insertion professionnelle et d'accompagnement des nouvelles directions.**

### • ELOIGNEMENT DE NOS ECOLES – FAIRE RESEAU

Le CECCE présente également la particularité de vivre un éloignement de ses écoles comparable à notre situation en diocèse.

**Comment le « faire réseau » s'est-il développé dans un tel contexte d'éloignement ? Peut-être là aussi, quelques bonnes pratiques à rapporter de notre séjour.**

### Engagement des participants

- Chaque participant s'était bien entendu engagé à s'impliquer pleinement dans le dispositif du séjour (Préparation du séjour, informations personnelles préalables, collecte de documents sur place (vidéos, articles, ouvrages), participation à la rédaction d'éventuels supports de synthèse, témoignages, attention à tisser des liens locaux favorisant une continuité de la collaboration, ...)
- Chaque P.O. s'était en outre engagé à participer financièrement au séjour. Nous les en remercions vivement.

### Et aujourd'hui ?

- *Aujourd'hui, s'ils ne sont pas visibles et ne font pas l'objet de publications externes, les retours sont bien là. Le processus d'accompagnement du Plan de pilotage construit et testé cette année par la Fédération sur une entité pilote de Liège se construit ponctuellement en lien avec des éléments analysés dans le Plan d'accompagnement de l'école. Des contacts se poursuivent avec l'Ontario et contribuent à enrichir les réflexions.*

*Inutile de faire un inventaire exhaustif des nombreux documents de référence ramenés d'Outre-Atlantique car il est impossible de transposer un savoir-faire tel quel dans un contexte différent.*

*Mais chacun des processus vécus sur place est aujourd'hui de nature à colorer les orientations en fonction de son intérêt dans le processus.*

*Et en ce qui concerne notre propre diocèse, notre résidentielle diocésaine se construira comme prévu autour de l'appropriation par les directions du futur Plan de pilotage. Que l'on soit dans le premier tiers ou dans les vagues suivantes, chacun des modules aura pour objectif d'outiller les directions pour accompagner son équipe à construire son propre Plan de Pilotage. Dans ce contexte, nous avons souhaité inviter à nouveau nos homologues de l'Ontario pour participer à notre résidentielle 2018. Davantage que des formateurs, ils seront présents activement comme témoins d'un processus largement initié depuis de nombreuses années dans leur Conseil scolaire.*

Service Diocésain de l'Enseignement Fondamental

Rue de l'Evêché, 5 - 5000 Namur - Tél: 081/25 03 60 - Fax: 081/25 03 69

## Accord de collaboration Ontario – Diocèse Namur-Luxembourg



### ET RECIPROQUEMENT ?

Bien entendu, nos homologues canadiens sont également intéressés par certains aspects de notre enseignement. Cette année, ils sont demandeurs de mieux connaître notre processus de travail collaboratif « Prof'essor ».

Nous avons donc décidé de leur réserver un temps de collaboration, d'échange et de visite lors d'un séjour qui se déroulera dans notre diocèse au mois de mai 2018.

L'objectif est de présenter Prof'Essor en action, programmer des visites d'écoles, des temps de discussion avec des enseignants ou des directions qui le vivent ainsi qu'un temps de partenariat avec l'équipe CP du fondamental et l'équipe ontarienne.

Bref, comme chacun pourra le constater, cet échange répond à toutes nos attentes et enrichit sans nul doute les savoir-faire des uns et des autres.

2018-2019 clôturera ce processus de collaboration de trois années. Une année de clôture où nous pourrons, pourquoi pas, envisager un séjour ontarien... Mais tout cela sera encore à construire et à réfléchir au profit des écoles et des élèves qui nous sont confiés.

*Directeur diocésain*

*Yannic Pieltain*

## Nouveaux indices socio-économiques pour nos écoles



Les indices socio-économiques (ISE) appliqués aux écoles seront désormais calculés annuellement selon une nouvelle base de critères proposés par une équipe interuniversitaire.

Les ISE de 2011, prolongés pendant les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 n'ont donc plus cours.

Ils étaient déterminés par le quartier de provenance des élèves (plus petite entité administrative statistique disponible) selon les critères de :

- Revenu moyen des habitants du quartier
- Taux de chômage et taux d'activité
- Niveau de diplôme des habitants
- Confort des logements

A partir de 2017, l'ISE est calculé par l'apport de chaque élève, présent le 15 janvier de l'année scolaire précédente, selon les dernières données statistiques disponibles pour lui à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS), dans les critères suivants :

- Le revenu par habitant (du ménage dont il fait partie)
- Les niveaux des diplômes
- Les taux de chômage, taux d'activité et taux de bénéficiaires d'une aide sociale
- Les activités professionnelles

En outre, pour chaque critère, il est attribué aux mineurs illégaux et aux primo-arrivants la moyenne des 2000 valeurs les plus faibles pendant 6 ans.

Le classement des implantations est établi par tranche de 5 %, de 1 à 20. L'indice ISE de chaque implantation sera communiqué aux établissements au plus tard le 15 avril de chaque année pour être d'application au 1er septembre suivant.

Les bénéficiaires de l'encadrement différencié restent les classes 1 à 5, selon un tableau dégressif dans l'attribution des moyens.

### Références:

Décret du 06/07/2017 (Monit. B. du 02/08/2017)

Ar. Gt du 19/07/2017 (M.B. du 11/08/2017)

Des incidences dans le diocèse: 18 implantations sont aujourd'hui concernées par l'encadrement différencié.

Les écoles des classes 1 à 3 sont «immunisées» du prélèvement du «% zone» (article 36), en outre, elles ne peuvent céder leurs périodes de reliquats.

Les écoles des classes 4 et 5 subissent le prélèvement zone, mais les zones de Namur et Luxembourg ont décidé de le leur rendre automatiquement. Elles ne peuvent pas non plus céder leur reliquat, sauf à une école bénéficiaire elle aussi de l'encadrement différencié. Il en va de même pour les écoles en «phasing out» qui quittent cet encadrement différencié.

Jean-Pierre Merveille



Comme vous l'aurez vous-même constaté, dans notre paysage diocésain fleurissent çà et là des écoles qui mettent soudain en avant une spécificité d'école à pédagogie dite « active ». Nul doute que ces écoles attirent alors et séduisent nombre de parents. Ce concept « innovant » semble constituer une recette miracle qui a le pouvoir de rendre du lustre à l'acte d'apprendre, générant parfois des mouvements parfois soudains de population scolaire.

## Des écoles alternatives... un nouveau débat passionnel ?

### Pédagogie active ou alternative... que se cache-t-il derrière ce concept ?

Y aurait-il d'un côté une pédagogie active prônant une école vivante et de l'autre une école qui serait passive voire morte ?

Nous sommes bien là en plein dans des stéréotypes, dans des clivages qui révèlent soudain à l'échelle locale une sorte d'opposition. Ils condamnent ou glorifient sans réelles nuances.

- **Le cliché** : d'un côté la tradition et de l'autre la nouveauté
- **Le paradoxe** : c'est qu'il y a autant de « traditions » d'un côté que de « nouveautés » dans chacun des deux camps.

### Mais alors, qu'est-ce qui se cache derrière ce concept ?

La pédagogie active est une *méthode d'enseignement-apprentissage dans laquelle l'apprenant participe de façon active à l'élaboration des connaissances à apprendre. Elle s'oppose à la pédagogie traditionnelle fondée sur la transmission des connaissances.*

Comme on peut le constater, on définit la pédagogie active par une méthode, on l'assimile à une méthode que l'on pourrait par ailleurs résumer par deux citations, l'une de Benjamin Franklin (l'inventeur du paratonnerre) et l'autre de John Dewey (le pédagogue de l'école laboratoire) :

*Tu me dis, j'oublie*

*Tu m'enseignes, je me souviens*

*Tu m'impliques, j'apprends.*

Benjamin FRANKLIN

*Learning by doing*

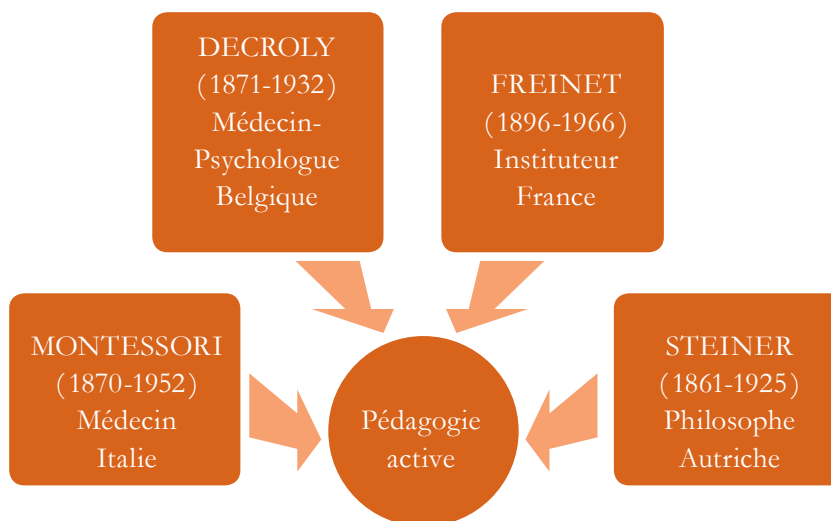
John DEWEY

### Plusieurs pédagogues figurent parmi les pionniers de la pédagogie active.

<sup>1</sup> Si vous consultez le « dictionnaire de la langue pédagogique » de Paul Foulquié (P.U.F. 1971) « La pédagogie active » ne trouve pas sa place, il faut rebondir sur « Méthode » et plus précisément sur « Méthodes actives » **Méthodes actives**. – Par opp. aux méthodes traditionnelles qualifiées de « réceptives » par J. Piaget : Au lieu d'enregistrer l'enseignement donné par le maître dans ses leçons ou ses cours, l'élève assimile par lui-même son programme et se forme par des exercices personnels, le maître se contentant de contrôler son travail et de le diriger dans la ligne de ses besoins et de ses goûts. Voir aussi Ecoles nouvelles puis Ecoles actives



## Caractéristiques de la pédagogie active mises en avant par ses pionniers :



DECROLY	FREINET	MONTESSORI	STEINER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propose des pistes pédagogiques à partir du travail sur les enfants dits « irréguliers »</li> <li>• L'enseignant est un guide bienveillant garant des apprentissages</li> <li>• Approche de l'enfant dans sa globalité; exploitant leurs centres d'intérêts, l'environnement et l'idée d'une classe laboratoire</li> <li>• Méthode globale de lecture et d'écriture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sa pédagogie se centre sur le groupe, sur l'approche collective: favorise la coopération et la collaboration entre les élèves</li> <li>• Classes verticales</li> <li>• Emergence de projets communs</li> <li>• Pas de compétition, pas de notes mais des dialogues d'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pédagogie respectueuse du rythme individuel</li> <li>• Centrée sur l'éveil sensoriel et kinesthésique</li> <li>• L'enseignant est un accompagnant</li> <li>• L'accent est mis sur l'auto-apprentissage (beaucoup de manipulations) et l'autodiscipline dans un cadre de liberté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sa pédagogie se base sur la créativité artistique de l'enfant et son intériorité</li> <li>• Importance de l'amour, de la reconnaissance... Etablir une relation de confiance</li> <li>• Accent sur l'ouverture sur le monde avec apprentissages de 2 langues dès le début de l'école primaire</li> <li>• L'enfant fait d'abord les choses avant de les aborder par l'abstraction</li> </ul>

Dans l'ensemble des pédagogies actives, nous retrouvons plusieurs constantes :

- Rendre les enfants autonomes
- Mettre les enfants au centre des apprentissages

Il est fait le constat que les enfants seraient plus heureux dans ce type d'école (violence « quasi-absente » - harmonie et sérénité .!!!). Tous prônent une pédagogie de la bienveillance.

ÉCLAIRAGES

## Vous avez dit « pédagogie active » ?



**Alors, quel enseignement devons-nous tirer de ce nouveau courant qui remet ces pédagogies à l'honneur ?**

- L'École doit toujours se réinventer au gré des critiques qui l'accablent.

- Ce qui est primordial, c'est nourrir l'intérêt de l'enfant, le motiver, le respecter, l'impliquer dans des apprentissages qui ont du sens. Tous ces ingrédients conduisent à faire plus et mieux, conduisent à apprendre un comportement nouveau, un nouveau savoir-faire, assurent la maîtrise de nouvelles connaissances.

- A la limite peu importe les méthodes à partir du moment où la mobilisation est présente et que l'envie d'apprendre est manifeste, le tout dans un climat harmonieux et serein. Le seul « exposé » peut être édifiant alors que la pratique de laboratoire peut être désastreuse et inversement. Soyons modestes, évitons les excès, les exclusives, pratiquons la variété.

- L'École active est davantage un climat, un esprit, qu'une méthode et l'action dont elle se revendique ne peut être l'apanage d'un seul groupe.

L'« Action » (agir, s'impliquer) et la « Réception » (être réceptif, assimiler), au lieu de s'opposer, se complètent dans une pédagogie de terrain réaliste qui prône la variété des modes d'expression et d'implication tant des élèves que des enseignants. Sur la scène des apprentissages (École, Famille), tous les acteurs (enfants-adultes-médias) doivent jouer leur rôle en complémentarité et en responsabilité. L'enfant ne peut pas tout construire et découvrir. L'adulte ne peut pas tout régenter.

Quoiqu'il en soit, quelle que soit l'étiquette de l'école, l'essentiel restera toujours dans toute pédagogie, de pouvoir respecter les rythmes, les niveaux, les intelligences des apprenants et savoir « économiser » le temps dévolu au cursus scolaire (pour rappel une année scolaire compte 181 jours, ou plus exactement 170 après divers décomptages) en organisant de façon équilibrée les moments pour apprendre:

- les moments d'action où les enfants s'impliquent dans différents projets ou défis;
- les moments de réceptivité où les enfants écoutent et s'appliquent à assimiler des connaissances;
- les moments de structuration et de synthèse où les enfants organisent actions, pensée, et connaissances...

**...tout cela, pour une école plus passionnante!!!**



*André Gauché*



**J**l apparaît désormais comme une composante incontournable de l'efficacité dans nos métiers : le travail collaboratif prend différentes formes ou modalités et s'impose un peu partout comme mode de gestion courante du quotidien professionnel.

La maison diocésaine n'échappe pas à la règle et les collaborations utiles s'intensifient tant entre niveaux secondaire et fondamental qu'entre les services internes du Sedef.

Les deux exemples récents les plus probants concernent l'accompagnement des jeunes directions d'une part et la nouvelle réalité diocésaine des écoles dites en encadrement différencié. Les deux sujets font l'objet d'intenses réflexions et d'une mise en œuvre commune entre les services de conseil pédagogique, l'inspection épiscopale et le service de conseil Codiec. Un premier point de situation fait état de nombreuses satisfactions et d'une conjugaison des regards bénéfique pour aborder des réalisations performantes au service des écoles concernées.

La nécessité d'être accompagné dans les premiers pas dans la fonction de direction n'échappe plus à personne. L'action du Sedef en la matière prévoit cinq journées de rencontre où les compétences des conseillers pédagogiques, de l'inspection épiscopale et des conseillers Codiec concourent à une vision multi-facettes de la direction. C'est là que le travail collaboratif prend tout son sens et que la complémentarité des regards permet une approche systémique de la profession. D'autre part, l'accompagnement prend des formes plus spécifiques dans chaque service quand, et c'est une priorité partagée, la question posée, le souci rencontré ou la problématique envisagée concerne exclusivement un aspect particulier.

Après seulement la journée d'accueil et la première rencontre du collectif, le groupe des nouvelles directions de cette année paraît particulièrement soudé et enclin à partager. Les

bénéfices de ces journées viennent beaucoup de ces échanges d'expérience débutante et de la qualité des relations qui se tissent naturellement entre les directions participantes.

Dans le cadre de l'accompagnement des écoles en encadrement différencié, c'est tout naturellement que CP et CC ont envisagé une nouvelle collaboration : de cinq implantations concernées, le diocèse passait à dix-huit. Il était donc opportun d'unir les efforts des personnels du Sedef pour tenter une aide à ces écoles et surtout leur permettre d'échanger entre anciens de la discrimination positive et nouveaux arrivés dans le système. A nouveau, une brève évaluation nous a permis de comprendre tout l'intérêt d'associer nos services dans la proposition d'une rencontre sur le Pgaed tant les aspects de la question sont différents et complémentaires. Une matinée pour préciser les injonctions légales et administratives, pour proposer quelques outils pédagogiques après un riche échange de pratiques et de projets entre participants : à nouveau, nous avons pu constater les bénéfices d'une approche plurielle et pu proposer une suite axée si besoin sur un des aspects de la problématique.

Il nous semble, dans ces deux exemples choisis, rencontrer des aspects essentiels des avantages de ce travail collaboratif tant prôné aujourd'hui. Il s'agit moins de tout vouloir faire ensemble que d'unir les réflexions et les points de vue quand la diversité des aspects d'une situation en tire bénéfice. Il ne s'agit pas du tout de se mettre ensemble pour en faire chacun un peu moins mais bien de tirer parti des richesses propres à chaque compétence pour les articuler au service d'un même objectif. C'est l'ambition des services diocésains, aussi divers soient-ils, quand ils unissent leurs efforts au service des écoles.

*JP Merveille,  
Conseiller Codiec.*

ÉCLAIRAGES



## 1ère journée de pastorale scolaire – Ecouter, c'est commencer à aimer



### Journée de pastorale scolaire

La fin novembre approche et avec elle, le premier trimestre touche déjà à sa fin. Sur le pont depuis le 15 août, chaque directeur ressent la nécessité de disposer bientôt d'un temps de récupération des énergies. Nous avons besoin, chacune et chacun, de trouver les moyens de s'énergiser !

C'est dans cet esprit que le service Oxylierre propose chaque année aux directions du secondaire une journée de ressourcement en fin de trimestre.

Nouveauté cette année: cette journée sera proposée également au fondamental.

En effet, cette année, grâce à l'engagement de Madame Brigitte Piengon, en charge de la pastorale scolaire pour le niveau fondamental des écoles du diocèse de Namur Luxembourg, nous avons déjà pu proposer une série d'outils aux écoles qui, nous l'espérons, permettront de développer des projets au sein de des équipes éducatives.

Nous avons pu également collaborer avec l'équipe du secondaire pour construire à l'intention des directions une journée de réflexion autour de la pastorale scolaire.

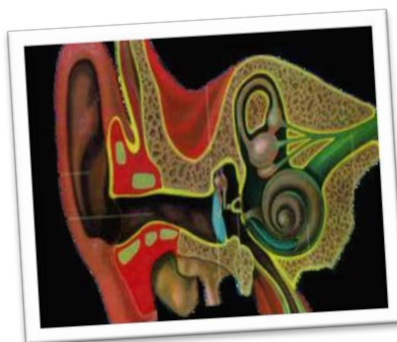


### Journée de respiration pour les directions du fondamental et du secondaire

« L'OUÏE EST UN SENS, L'ÉCOUTE EST UN ART »

**Soit le Lundi 27.11.17**

A l'Ange Gardien,  
Abbaye d'Orval  
Orval  
6823 Florenville



**Soit le Mardi 28.11.17**

Abbaye de Maredsous  
11, rue de Maredsous  
5537 Denée

vous invite à une journée intitulée :

**"Ecouter, c'est commencer à aimer"**

**Accueil à 9h00 et fin à 15h30**





Conférence de **Jean-Pol Gallez**, suivie d'une présentation d'outils à l'écoute du monde.

Sentez-vous libre de choisir le jour et le lieu qui vous conviennent le mieux. En attendant le plaisir de vous revoir et de partager ensemble un moment convivial, nous vous adressons nos cordiales salutations.

L'équipe Oxylierre (Service de pastorale scolaire) [oxylierre@codiecnalux.be](mailto:oxylierre@codiecnalux.be)

*Nous vous demandons un prépaiement de 15 euros pour le repas, à verser sur le compte*

*BE30 0013 3400 3311 de CODIEC NALUX ASBL, une attestation vous sera remise sur place.*

Merci de nous confirmer votre participation pour le **22 Novembre au plus tard**, par le biais du formulaire en ligne à l'adresse suivante :

[Répondre ici](#)

## Un nouveau service de pastorale – infos en entité ?



Monsieur le Président,  
Madame la Présidente,

Comme vous le savez déjà, un service de pastorale scolaire a vu le jour cette année au bureau de l'enseignement fondamental du diocèse de Namur-Luxembourg.

Avec les équipes de pastorale scolaire de l'enseignement fondamental des diocèses de Tournai et Lille-Arras-Cambrai, nous travaillons autour de la construction de l'outil d'animation pastorale « Pasto'fil/Pasto'fête ».



Elaboré cette année autour du thème « **Au cœur du monde pour un monde du cœur** », cet outil permet de tisser le fil de toute une année scolaire. Pasto'fil paraît quatre fois/an sous la forme de courts dossiers proposant des animations en lien avec le thème général et les temps forts de l'année scolaire et liturgique (rentrée, Toussaint, Fête de la Lumière et clôture de l'année).

Les Pasto'fête de Noël et de Pâques, quant à eux, sont 2 itinéraires plus spécifiques, qui viennent s'ajouter dans la même dynamique, mais qui peuvent être exploités indépendamment. Pour ces derniers, des animations sont prévues afin de les présenter aux équipes éducatives qui le souhaitent, en école.

Depuis le mois de juin 2017 et sous la forme de proposition, les dossiers Pasto-fil 2017-2018 sont diffusés régulièrement à toutes les directions d'école de notre diocèse, **par courriel et via le site du [codiecnalux](http://codiecnalux)**.

Ces outils sont également envoyés, pour information, aux prêtres et doyens des paroisses du diocèse. Cet envoi est réalisé dans l'objectif de susciter un lien d'information et peut-être de collaboration entre les paroisses et les milieux scolaires.

Dans le but d'optimiser la transmission des informations à propos de cet outil le plus efficacement possible, **nous pensons que les réunions en entité peuvent également être un canal de communication.**

**Je souhaite rester disponible pour présenter et commenter les outils et leurs démarches lors des réunions dans les entités. Dans la mesure des possibilités des agendas des uns et des autres, vous pouvez me contacter pour une présentation (une demi-heure) au sein de vos réunions d'entité (voire de vos écoles).**

Je vous remercie pour votre collaboration et vous souhaite une excellente fin d'année.

Bien à vous

*Brigitte PIENGEON*





## HOUFFALIZE 2018 du mercredi 31 janvier au vendredi 2 février

Comme cela avait été présenté par Frédéric Coché lors des réunions de rentrée des directions, la nouvelle politique de formation des directions de 2017 à 2021 est liée à l'actualité du Pacte pour un enseignement d'excellence et particulièrement à la rédaction et la mise en œuvre des plans de pilotage.

En 2018, le **premier tiers des directions** qui font partie de la première vague d'écoles concernées par cette nouveauté travaillera sur la thématique du **plan de pilotage** lors du séminaire résidentiel à Houffalize. **Un choix de 4 formations modulaires** sera proposé aux **deux autres tiers**. Le programme est en cours de finalisation.

Le programme et les informations complètes seront communiquées le **1er décembre par mail**.

**Ne tardez pas à vous inscrire dès réception** de celui-ci, notamment pour les modules car les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.

Notez déjà que cette formule sera répétée trois ans de suite, jusqu'à ce que toutes les directions concernées aient pu bénéficier de ce dispositif.

Enfin, la 4e année sera l'occasion d'un séminaire diocésain.

*Anne Gilbert  
Gestionnaire Focef*





## Conseil de Zone de l'Enseignement fondamental Namur 10% des 10%

Dans le cadre des 10% des 10%, c'est le Conseil de Zone de Namur du Fondamental qui répartit la somme entre les différentes demandes introduites et présentées par ses écoles.

Les P.O. bénéficiaires reçoivent cette subvention fin septembre.

Ce montant se construit généralement de la manière suivante : part du Fondamental grossie de la participation de la zone du Secondaire de Namur, allouant le maximum autorisé, à savoir, 51,5% de son propre avoir. **Ce partenariat et cette solidarité sont à SOULIGNER.**

Le Conseil de Zone souhaite par ce document vous rappeler les règles et échéances fixées en réunion pour l'année 2017-2017

Responsabilité	Mandat/Mission	Echéance
Responsabilité du P.O.	Le travail prend sa source au sein des P.O. Chaque P.O. a la possibilité d'identifier une difficulté, un projet que vit éventuellement son école. Chaque P.O. demandeur introduit une éventuelle demande par écrit au Président de son Entité.	Dossiers rentrés auprès du Président d'Entité pour le mercredi 31 janvier 2018 au plus tard.
Responsabilité du Président d'Entité	Le Président du Conseil d'Entité collationne les demandes et réunit son Conseil pour étudier l'ensemble des dossiers. Il organise le débat au sein de son entité. Le Conseil sélectionnera les demandes et hiérarchisera les dossiers retenus. Le classement des projets doit être le fruit d'une négociation effectuée en Conseil d'Entité. L'ordre de priorité ainsi défini est déterminant.  Le montant total de l'ensemble des demandes d'une entité doit rester raisonnable par rapport au montant total disponible.  Le Président d'Entité fera ensuite remonter les dossiers sélectionnés au président de Zone accompagné du PV d'Entité qui atteste des débats et des priorités retenues. (Aucun dossier émanant directement d'une école ne sera pris en considération)	Dossiers rentrés au Président de Zone pour le mercredi 28 février 2018 au plus tard.
Responsabilité du Président de Zone	Le Président de Zone réunit un groupe technique*. Ce groupe technique opère une première analyse des dossiers et sollicite auprès du Président d'Entité ou son représentant d'éventuels compléments d'information ou d'éventuels ré-ajustements. (Il appartient donc à chaque Entité d'être représentée)	Première réunion du Groupe technique le lundi 5 mars 2018 au matin

## Projets 10% des 10% - Zone de Namur (Planification)



Responsabilité du Président d'Entité	Chaque Président d'Entité réunit une seconde fois son Conseil en vue d'affiner le travail. Il complète les dossiers sur base des remarques formulées par le groupe technique.	
Responsabilité du Président de Zone	Le Président de Zone réunit une seconde fois le groupe technique qui analyse à nouveau les dossiers à la lumière des informations collectées par les représentants des Entités. Le groupe technique opère des arbitrages et formule une proposition qui sera présentée au Conseil de zone pour prendre les décisions.	Seconde réunion du groupe technique (si nécessaire) fin mars 2018
Responsabilité du Président de Zone	Le Président de Zone convoque une réunion du Conseil de Zone. Il y présente un travail élaboré pour permettre au Conseil de Zone de prendre les décisions.	En mai 2018

\* Actuellement, les critères prioritaires définis par le groupe technique et approuvés par l'A.G. sont les suivants:

- Priorité est donnée aux projets dont les enfants sont les premiers bénéficiaires.
- Il doit s'agir essentiellement de demandes qui nécessitent urgence et impérieuse nécessité.
- Les P.O. concernés doivent prouver que toutes les aides possibles ont été sollicitées.
- La zone doit être informée de la situation financière des écoles demanderesse.
- Les demandes collectives de projets en entité sont également source d'intérêt et d'octroi d'aides financières, dans la mesure des possibilités.
- Les projets doivent être classés par ordre de priorité au niveau de l'Entité.

Les critères font références aux situations financières difficiles.

Différents aspects s'envisagent: soutien d'investissement en complément de subsides sollicités dans le cadre de travaux, d'aménagements,... «une fois toutes les autres portes fermées»!

Le groupe technique se constituera définitivement lors de la réunion de Zone de février 2017.

Proposition de la composition:

- Le Président de Zone
- Le Président de chaque Entité et/ou son représentant désigné en Conseil d'Entité. Attention, dans la mesure du possible, cette représentation sera constante. Il est important que les membres du groupe technique connaissent l'«historique» des négociations afin de pouvoir tenir compte des décisions prises les années précédentes.
- La représentation syndicale
- Invités: Deux conseillers Codiec ainsi que le Président de la Zone de Luxembourg

Depuis 2011, le Sedef a été sollicité pour évaluer la réalisation des projets.

Chaque année, le président du Conseil de zone du fondamental est invité au Conseil de zone du secondaire, afin d'exposer les demandes et solliciter leur aide.

Yannic Pieltain



## 10% des 10% ( Enseignement spécialisé ) – 2017-2018

Dans le cadre des 10% des 10%, l'année scolaire 2016-2017, un groupe technique propre au spécialisé a réparti une somme de plus de 23.000 euros entre les différents projets que des écoles fondamentales et secondaires ont rentrés. Les écoles bénéficiaires reçoivent cette subvention dans le courant du mois de septembre.

Chaque école va bientôt recevoir à nouveau le formulaire de demande d'intervention 2017-2018. Ce formulaire devra être renvoyé au Bureau diocésain au plus tard pour le 28 février 2018.

Après analyse des dossiers, le groupe technique se réunira au mois d'avril 2018 à l'école Saint-Martin de Marche pour prendre les décisions utiles.

Chacun veillera à respecter scrupuleusement les consignes. Afin de garantir un maximum d'objectivité, il est indispensable pour le groupe technique de disposer de tous les éléments demandés.

### Pour rappel, le groupe technique est composé comme suit:

#### 4 représentants des P.O. du spécialisé au Codiec ( un par niveau et un par zone )

- Jacques Servais (secondaire Luxembourg)
- Paul Noël (secondaire Namur)
- Grégory Mertz (fondamental Luxembourg)
- Denis Simon (fondamental Namur)

#### 2 représentants des ADI du spécialisé

- Marianne Postal pour le fondamental
- Michel Gendebien pour le secondaire

#### 2 Présidents des ADI

- Catherine Thiry pour le fondamental
- Marc Hubert pour le secondaire

#### 2 Directeurs diocésains

- Yannic Pieltain pour le fondamental
- Philippe Englebert pour le secondaire

#### Critères retenus pour 2017:

- Critère 1 : situation financière difficile
- Critère 2 : soutien d'investissement en complément de subsides sollicités
- Critère 3 : Aide en équipement pour les écoles ou implantations du secondaire organisant les formes I et II ne pouvant rien obtenir du fonds d'équipement (à hauteur de 80% des coûts) ;
- Critères 4 : achat de matériel et/ou équipement dans le cadre d'un projet pédagogique à expliciter (intervention à hauteur de 80%, limitée à 6000€).
- D'autres possibilités de subventionnements existent et peuvent être sollicitées (ADEPS, Loterie Nationale, Ureba, Fondation Roi Baudouin, Fonds social Européen,...

Cette démarche donne la même possibilité à chaque P.O. de pouvoir bénéficier de ce mécanisme en fonction des besoins.

*P. Englebert*  
Directeur Diocésain

*Y. Pieltain*  
Directeur Diocésain